



COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES

Objet : **Situation des opérations de passation des marchés publics au troisième trimestre de l'année 2018**

La présente Communication a pour objet d'informer les membres du Gouvernement de la situation des opérations de passation des marchés publics au troisième trimestre de l'année 2018. Elle s'articule autour de trois (3) points : la gestion des opérations de marchés publics, les délais de passation des marchés publics et les mesures prises pour l'amélioration de l'efficacité de la commande publique.

1. Gestion des opérations de marchés publics

Le montant des marchés approuvés à fin septembre 2018, s'élève à 1 038,72 milliards de FCFA contre 600,02 milliards de FCFA en 2017, soit une hausse de 73,1%. En nombre, 3.288 marchés ont été approuvés contre 3.148 à la même période en 2017, soit une augmentation de 4,4%.

Les procédures concurrentielles, regroupant les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints, représentent 79,4% des marchés approuvés à fin septembre 2018 contre 64,1% à fin septembre 2017. Quant aux procédures non concurrentielles (marchés de gré à gré, avenants, conventions et lettres valant marchés), elles représentent 19% du montant des marchés approuvés à fin septembre 2018 contre 33,4% à fin septembre 2017. Concernant les marchés de gré à gré en particulier, ils représentent 12,7% du montant des marchés approuvés contre 21,1% en 2017, soit une baisse de 8,4 points.

La part des marchés attribués aux PME est passée de 27,1% à fin septembre 2017 à 25,1% à fin septembre 2018. Cette baisse s'explique par le nombre de plus en plus élevé de marchés de travaux dont l'exécution requiert un certain niveau de technicité et un financement que les PME qui participent à la commande publique ne peuvent satisfaire. En effet, à fin septembre 2018, les marchés de travaux (routes, hydraulique, électrification, construction, réhabilitation, etc.) représentent 79% du montant total des marchés approuvés. Les PME sont plus portées sur les autres types de marchés que sur les travaux susmentionnés.

2. Délais de passation des marchés publics

Le délai moyen de passation des marchés a légèrement baissé, passant de 104,5 jours à fin septembre 2017 à 103,9 jours à fin septembre 2018, soit une baisse de 0,6 jour. En outre, le délai moyen de passation des marchés à fin septembre 2018 est en baisse de 1,9 jour par rapport au délai de 105,8 jours enregistré à fin juin 2018.

De façon détaillée, les délais moyens d'exécution des principales phases de passation des marchés se présentent comme suit :

- le délai de traitement des dossiers d'appel d'offres (DAO) est passé de 12,4 jours à fin septembre 2017 à 11,5 jours à fin septembre 2018, soit une baisse de 0,8 jour. Cette baisse s'explique par l'amélioration du délai d'analyse et de validation des DAO avec un gain de 2,5 jours pour l'examen des DAO et un gain de 1,1 jour pour leur validation;

- le délai des travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres est passé de 9,1 jours à fin septembre 2017 à 10,9 jours à fin septembre 2018, soit une hausse de 1,8 jour. L'attention des ministères concernés sera attirée sur cette situation ;
- le délai de demande d'avis de non objection est passé de 9,6 jours en 2017 à 9 jours en 2018. Cette situation s'explique par le retard régulièrement relevé au niveau des autorités contractantes pour solliciter l'avis de non objection sur des résultats des attributions provisoires ;
- le délai de traitement de la demande d'avis de non objection est passé de 6,8 jours en 2017 à 6,6 jours en 2018;
- le délai de signature du marché par l'attributaire est passé de 10,1 jours en 2017 à 11,3 jours en 2018, soit une hausse de 1,2 jour. Cette situation est en lien avec les retards accusés au niveau des opérations de montage des marchés par les autorités contractantes et les attributaires des marchés.

3. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique

Les Cellules de Passation des Marchés Publics (CPMP) ont été installées au sein de tous les ministères, à l'exception de ceux créés à la suite de la formation du nouveau Gouvernement intervenue le 10 juillet 2018. Des dispositions devront être prises pour recruter de nouveaux Responsables de CPMP.

En ce qui concerne la mise en œuvre du projet de dématérialisation, un arrêté a été pris le 25 septembre 2018 pour instituer la transmission électronique des dossiers de passation des marchés publics, pour dix (10) ministères pilotes. Au plan opérationnel, 46 dossiers d'appel d'offres ont été générés dans le système « e-marchés » par ces ministères. Dans la perspective de la généralisation du système à tous les ministères, des salles pool informatiques équipées en matériels informatiques et disposant d'une connexion internet haut débit, seront mises en place au sein de chaque ministère ou groupe de ministères à fin janvier 2019. Ces salles seront accessibles à l'ensemble des acteurs des ministères pour la saisie de leurs opérations, avec l'encadrement permanent d'un assistant à l'exploitation de l'outil. L'intégration des ministères dans le processus de dématérialisation se fera à raison de quinze (15) ministères par semestre, de sorte à achever le déploiement de l'applicatif à fin décembre 2019.

Telle est l'économie de la présente communication, soumise à l'approbation du Conseil.

**Le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,
chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat**

Moussa SANOGO

ANNEXES

Tableau 1 : Répartition des marchés approuvés par mode de passation à fin septembre 2016, 2017 et 2018

MODE	sept-16				sept-17				sept-18			
	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%
PROCEDURES CLASSIQUES	1 941	78,0	560 236 639 500	96,6	2 558	81,3	584 971 477 168	97,5	2 578	78,4	1 021 968 946 750	98,4
Appel d'offres ouvert	876	35,2	251 611 426 252	43,4	1306	41,5	300 342 988 920	50,0	1352	41,1	659 760 718 368	63,5
Appel d'offres restreint	213	8,6	102 356 715 580	17,6	279	8,9	84 357 414 908	14,1	289	8,8	165 324 671 979	15,9
Sous total procédures concurrentielles	1 089	43,8	353 968 141 832	61,0	1 585	50,4	384 700 403 828	64,1	1 641	49,9	825 085 390 347	79,4
Marchés de Gré à gré	113	4,5	133 941 170 593	23,1	271	8,6	126 598 587 075	21,1	154	4,7	132 099 664 609	12,7
Avenants	218	8,8	17 359 456 428	3,0	145	4,6	18 936 032 538	3,2	193	5,8	16 337 668 532	1,6
Conventions	90	3,6	33 757 999 556	5,8	113	3,6	36 656 315 017	6,1	82	2,5	24 616 528 845	2,4
Lettres de commande valant marchés	431	17,3	21 209 871 091	3,7	444	14,1	18 080 138 710	3,0	508	15,5	23 829 694 417	2,3
Sous total procédures non concurrentielles	852	34,2	206 268 497 668	35,6	973	30,9	200 271 073 340	33,4	937	28,5	196 883 556 403	19,0
PROCEDURES SIMPLIFIEES	547	22,0	19 809 279 099	3,4	590	18,7	15 057 760 654	2,5	710	21,6	16 752 218 884	1,6
Procédures simplifiées à compétition limitée	289	11,6	7 512 969 793	1,3	393	12,5	8 466 314 471	1,4	527	16,0	11 130 473 968	1,1
Procédures simplifiées à compétition ouverte	258	10,4	12 296 309 306	2,1	197	6,2	6 591 446 183	1,1	183	5,6	5 621 744 916	0,5
TOTAL	2 488	100	580 045 918 599	100,0	3 148	100	600 029 237 822	100	3 288	100	1 038 721 165 634	100

Source : DMP

Tableau 2 : Part des marchés approuvés par catégorie d'entreprise à fin septembre 2017 et 2018

Catégories d'entreprises	Fin septembre 2017						Fin septembre 2018					
	Entreprises		Marchés				Entreprises		Marchés			
	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%
PME	334	26,4	854	27,1	138 930 085 198	23,2	306	23,1	824	25,1	161 680 314 350	15,6
Grandes entreprises	929	73,6	2294	72,9	461 099 152 624	76,8	1 021	76,9	2 464	74,9	877 040 851 284	84,4
TOTAL	1263	100,0	3148	100,0	600 029 237 822	100,0	1 327	100,0	3 288	100,0	1 038 721 165 634	100,0

Source : DMP

Tableau 3 : Délais de passation des marchés publics à fin septembre 2018

Étapes	Délais réglementaires (en jours)	Délais moyens (en jours)	
		Septembre 2017	Septembre 2018
Traitement des dossiers d'appel d'offres (DAO)	11	12,4	11,6
Publication ou programmation des avis d'appel d'offres	30	24,5	26,2
Travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres	8	9,1	10,9
Demande d'avis de non objection	3	9,6	9,0
Traitement de la demande d'avis de non objection par la DMP	5	6,8	6,6
Notification d'attribution et invitation à signer le projet de marché	3	3,6	2,5
Publication des résultats et délais de recours	10	10,0	10
Signature de l'attributaire du marché	3	10,1	11,3
Signature de l'autorité contractante et numérotation	5	5,3	6,3
Approbation du marché	7	9,7	6,5
Notification de l'approbation du marché	3	3,4	3,0
Délai global moyen de passation de marchés	88	104,5	103,9

Source : DMP

Tableau 4 : Délais de passation des marchés publics par ministère à fin septembre 2018

Ministères	Délai moyen à fin septembre 2018 (en jours)
Ministère des Sports	187,5
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	165,5
Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier et Ministère de l'Hydraulique	140,4
Ministère d'État, Ministère de la Défense	132,6
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	123,3
Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	118,4
Ministère des Transports	114
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	110,5
Ministère de l'Économie et des Finances	109,1
Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	107,2
Ministère des Mines et Géologie	104,4
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	99,3
Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME	96
Ministère du Plan et du Développement	81,5
Ministère du Pétrole, de l'Énergie et du Développement des Énergies Renouvelables	72,8
Ministère de la Communication et des Médias	70,2
Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	69,8
Ministère du Tourisme et Loisirs	64,6
Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité	63,3
Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	62,3
Ministère des Eaux et Forêts	56,5
Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique	31,5
Ministère de la Culture et de la Francophonie	21,7